

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

12 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze décembre, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du deux décembre, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Laurent DUBOST, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, M. Jean-Yves ROUX, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, Mme Linda PAYET, Mme Stéphanie BELLANGER, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, Mme Marylène JÉGO, M. Gilles BERRÉE, Mme Florence CORMERAIS, Monsieur Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Anne-Sophie JUDALET	donne procuration à	M. Christophe ANGOMARD
Mme Sandrine BRUN	donne procuration à	Mme Valérie DREYFUS

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

13. Label « Territoire Engagé Climat – Air – Energie » (ex label CIT'ERGIE) : demande de renouvellement de labellisation et plan d'action

Monsieur DUBOST rapporte :

La ville d'ORVAULT a décidé de s'engager dans le renouvellement de sa démarche CIT'ERGIE sous son nouveau label « Territoire Engagé Climat-Air-Énergie », actant la politique Climat Air Energie de la collectivité.

Territoire Engagé Climat-Air-Énergie, déclinaison française du label Européen European Energy Award (EEEA), est porté par l'ADEME. Cet outil opérationnel structurant facilite la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie performante, engage la collectivité dans une dynamique d'amélioration continue et constitue un moyen de reconnaissance de la qualité de sa politique énergétique et climatique. La politique climat-air-énergie de la collectivité est formalisée dans un référentiel normalisé au niveau européen.

Le label est attribué en fonction du niveau d'engagement et de performance de la collectivité. Celle-ci résulte des moyens que se donne la collectivité pour atteindre des objectifs énergie-climat : stratégie délibérée, pilotage technique et politique, moyens financiers alloués aux différents axes, résultats obtenus, etc...

La collectivité est évaluée sur la base de ses compétences propres dans 6 axes impactant les consommations d'énergie, les émissions de CO2 associées et la qualité de l'air :

- La planification territoriale,
- Le patrimoine de la collectivité,
- L'approvisionnement énergie, eau et assainissement,
- La mobilité,
- L'organisation interne,
- La coopération et la communication.

Un état des lieux a été élaboré avec des groupes de travail thématiques lors du premier trimestre 2022. Sur la base du référentiel, la Ville a atteint le score de 76,9%, soit en constante évolution depuis 2013 (57,5%) : la notation a augmenté de 5,9 points par rapport à la précédente labellisation de 2017 (71%).

La Ville d'Orvault a donc sollicité l'ADEME pour la désignation d'un auditeur externe et un examen de sa candidature à la labellisation EEA Gold / label CAE***** par la Commission Nationale du label le 27 juin 2023, niveau de labellisation le plus élevé.

I. LE CADRE DE CONSTRUCTION DU PROGRAMME

Le programme d'action constitue le volet climat – air – énergie de la politique transition écologique de la Ville, en cohérence avec les objectifs métropolitains du PCAET partagés par la Ville.

Le PCAET de Nantes Métropole définit trois objectifs à l'horizon 2030 pour le territoire :

- Réduction de 50 % du niveau d'émission de gaz à effet de serre par habitant à 2030 (75% à 2050) ;
- Réduction de 50 % des consommations d'énergie finale par habitant à 2030 ;
- 20 % de couverture des consommations énergétiques par de l'énergie renouvelable locale en 2030 (50% en 2050) ;
- Auxquels la Ville s'associe.

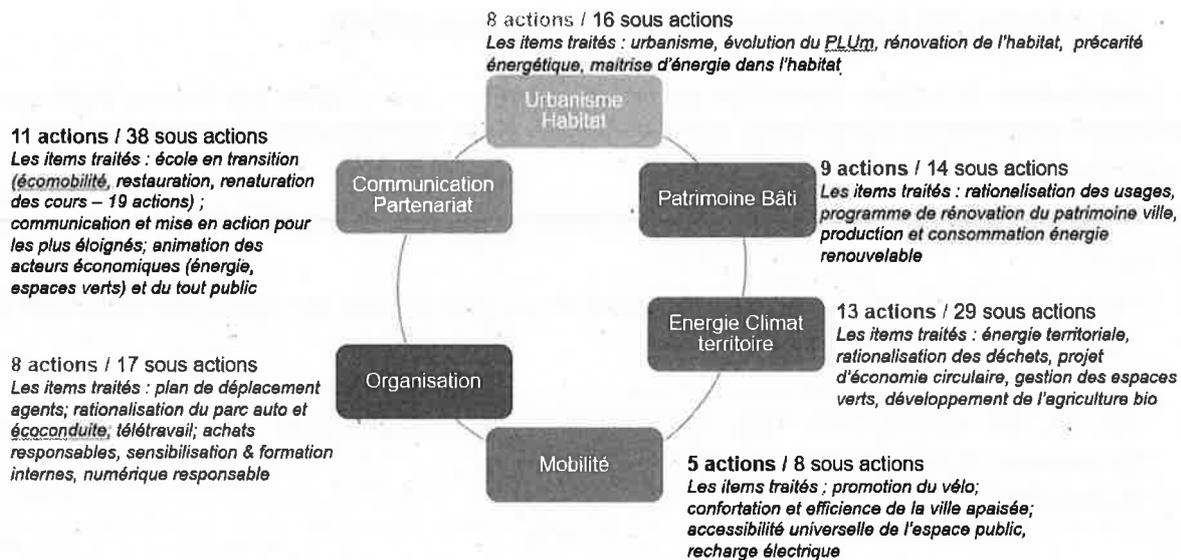
La démarche s'inscrivant dans un processus d'amélioration continue de la politique transition écologique de la ville, il est proposé de poursuivre la construction de la politique énergétique et climatique de la ville autour de sept grands principes directeurs :

- De mobilisation et participation des agents et des élus dans une culture commune,
- D'exemplarité de la ville d'Orvault,
- D'association et de concertation avec les habitants et des acteurs du territoire,
- De travail en partenariat avec Nantes Métropole,
- D'expérimentation et d'innovation,
- De réduction des consommations énergétiques et des émissions sur le patrimoine et sur le territoire,
- D'évaluation et d'amélioration continue.

Pour établir les éléments programmatiques du cadre de la labellisation la Ville a établi un plan comportant 54 actions, dont 12 portés à un niveau d'engagements représentatifs des thématiques constituantes du label et de l'ambition de la Ville.

A. Un plan d'actions budgété

Le comité de pilotage, lors de sa réunion du 9 novembre 2022 a validé un programme de 54 actions, structuré comme suit :



Le tableau récapitulatif de ces actions est annexé au présent rapport (Annexe 1).

Pour la période 2023 à 2026, le montant prévisionnel pour la réalisation de ce programme est de 8 430 600 €, somme issue de la compilation des budgets concourant au déploiement des politiques énergétiques et écologiques.

Elle se répartit de la façon suivante :

- 8 275 400 € pour le budget d'investissement, essentiellement couvert par deux types de dispositifs :
 - Les autorisations de programmes et crédits de paiement (APCP) Energie et Transition Ecologique sur la période 2023-2026,
 - Le budget annexe énergie (poste dépense) pour 1 500 000€.
- 155 200 € pour le budget de fonctionnement.

B. Une ambition déclinée en 12 engagements.

12 engagements garantissent une prise en compte ambitieuse de l'énergie et du climat dans les politiques publiques. Ils embrassent l'ensemble des politiques publiques sectorielles dans une dynamique transversale.

Ces engagements font écho aux stratégies ou schémas directeurs adoptés par la ville sur différents champs d'actions, dont l'écomobilité scolaire, la végétalisation et le rafraîchissement de la ville ou encore l'énergie, et sont représentatives d'actions concrètes de terrain.

Engagement Urbanisme Habitat

Engagement 1. 1 Désimperméabiliser l'espace public en se fixant un seuil de désimperméabilisation de -5% sur toutes les interventions en zones imperméabilisées.

Engagement 1. 2 Proposer un accompagnement aux 12 copropriétés (1 541 logements) identifiées énergivores dans le Schéma Directeur Energie de la commune (SDE) pour que, à fin de mandat, 100% d'entre elles aient été visitées et 25% soient engagées dans une démarche de rénovation.

Engagements Patrimoine Bâti

Engagement 2. 1 Avoir une ambition systématiquement au-dessus de la réglementation thermique pour tout bâtiment neuf ou grosse rénovation (thermique, matériaux, pluvial).

Engagement 2. 2 Sortir des énergies fossiles pour tout remplacement d'unité de production.

Engagement 2. 3 Augmenter de façon significative la part de production en énergie renouvelable sur le patrimoine communal bâti, en passant de 11,6% en 2021 pour le volet ENR Chaleur à 30 % à échéance 2026 et de 2,1% en 2021 pour le volet ENR électrique à 15% à échéance 2026.

Engagements Energie Climat Territoire

Engagement 3. 1 Multiplier par 10 la puissance photovoltaïque installée sur la commune d'ici la fin du mandat, passant de 15 à 150 Wc/hab.

Engagement 3. 2 Atteindre à fin de mandat le niveau 2 du label "Territoire bio engagé" pour les surfaces agricoles et le niveau 3 du même label pour la restauration collective.

Engagements Mobilité

Engagement 4. 1 Améliorer pour les cyclistes la sécurité et la qualité des axes majeurs ainsi que les 2 giratoires de la Baronnière et du Croisy, afin de doubler la part modale vélo d'ici à la fin de mandat (sur la base des comptages référents du territoire) et pour les agents.

Engagements Organisation

Engagement 5. 1 Systématiser pour tous les marchés publics de plus de 40k€ les clauses environnementales dans les spécifications techniques, les critères d'attribution ou /et l'exécution du marché.

Engagements Ecole en transition	
Engagement 6. 1	Sécuriser 100 % des écoles pour un accès à pied ou à vélo par les élèves. Former 100% des élèves au savoir rouler à vélo avant leur sortie du primaire.
Engagement 6. 2	Systématiser la réflexion sur le rapport des enfants à la nature dans toutes les écoles et mettre en œuvre les 3 projets structurants de renaturation/évolution des cours (Salentine, Elia, Ferrière) .
Engagements Communication / partenariats	
Engagement 6. 3	Accompagner les manifestations soutenues par la ville pour que 100% d'entre elles soient engagées dans un dispositif efficient d'écomanifestation d'ici 2026.

C. Un plan de sobriété 2022-2023

Face à la crise énergétique, la ville d'Orvault avec Nantes Métropole et les villes de l'agglomération ont travaillé collectivement à des pistes d'actions pour réduire la consommation énergétique de façon significative dès 2022.

En lien avec la programmation énergétique du mandat et en cohérence avec le programme d'actions Territoire Engagé Climat-Air-Energie, la ville d'Orvault a choisi d'anticiper un plan de sobriété énergétique pour la saison 2022 – 2023 qui permettra de réaliser des économies d'énergie dans le but d'éviter les coupures cet hiver et d'atteindre l'objectif fixé par le gouvernement de 10% de réduction des consommations en 2024.

Elle souhaite ainsi agir à l'échelle de la collectivité et du territoire pour limiter au maximum les coupures et garantir l'accès à l'énergie pour tous selon les besoins de chacun.

Une traduction opérationnelle à deux niveaux :

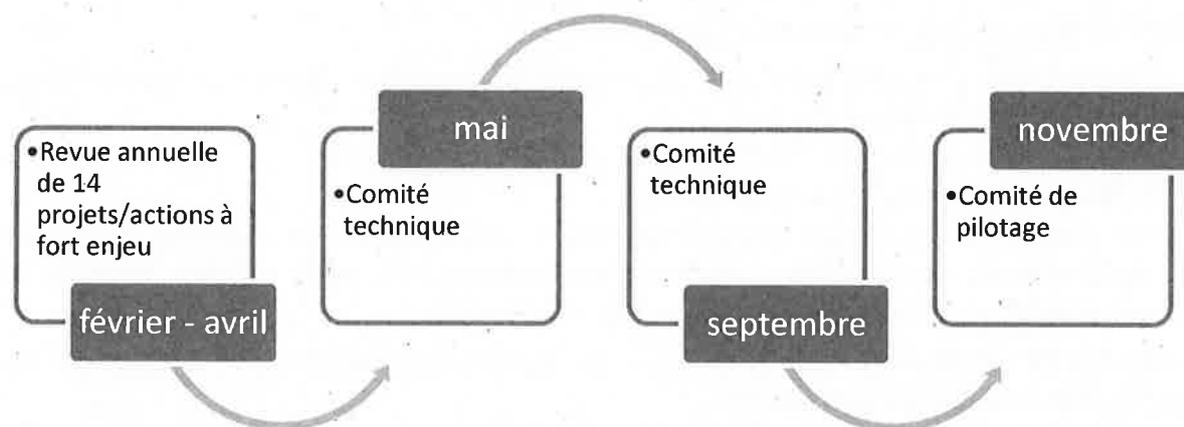
- A l'échelle de la collectivité, les actions consistent à baisser les consommations sur les sites municipaux et à ajuster l'organisation et l'occupation en conséquence (fermeture de site, réduction des horaires et mise en place de bureaux nomades, encouragement au télétravail, réorganisation des créneaux de certaines activités avec les associations et les usagers des équipements publics) tout en garantissant le service à la population.
- A l'échelle du territoire, les actions consistent à la confortation de la réduction de l'éclairage public, à la confortation des consignes auprès des commerces, des entreprises et acteurs économiques.

Le plan détaillé est présenté en annexe 2 de cette délibération.

A l'issue de la période, la ville analysera l'impact de ces actions et étudiera des prolongements possibles et ajustements ceci en lien avec les retours des usagers et du monde associatif.

II. LE SCHEMA DE GOUVERNANCE

Le processus d'élaboration du projet arrivant à son terme, le calendrier de suivi de sa mise en œuvre a été établi de la façon suivante jusqu'à échéance de la période de labellisation en 2026. Ce calendrier prendra effet à partir de janvier 2023.



Le comité de pilotage intègrera :

- Les élus de la majorité représentant les différentes politiques sectorielles,
- 1 élu représentant chaque groupe minoritaire,
- Service Ville DGA/ DG,
- Représentation NM (pôle / directions ; élus),
- Représentant ADEME.

III. LA CREATION D'UN CONSEIL DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Pour compléter le schéma de gouvernance, la ville crée un Conseil de la Transition Ecologique, instance participative, qui aura pour mission d'observer comment se passe la transition écologique sur le territoire d'Orvault, en s'appuyant sur le programme d'actions et l'ensemble des politiques publiques.

Ce conseil sera copiloté par Marie-Paule GAILLOCHET et Laurent DUBOST, respectivement élue adjointe à la Transition Ecologique et élu conseiller à la transition énergétique, avec le soutien technique de la Mission Transition Ecologique.

Pour fonctionner, il sera proposé à cette instance de choisir quelques actions à suivre dans le programme. Chaque année, les membres prioriseront 2 actions qu'ils suivront plus précisément avec l'appui des services référents (prise de connaissance du sujet, temps d'échange, partage de retour d'expériences, visites, partage des productions...). Ces 2 actions devront être représentatives de la diversité des actions sectorielles, hors champ d'actions portées spécifiquement par d'autres dispositifs de concertation citoyenne.

A terme le rôle du conseil pourrait évoluer vers :

- Relever les progrès et points en creux, et identifier d'éventuels leviers,
- Témoigner d'actions engagées à différentes échelles et par divers acteurs du territoire hors la sphère publique,
- Avoir un rôle d'interpellation des autres acteurs,
- Aider à sensibiliser sur le territoire.

Il sera composé d'une vingtaine de personnes :

- En majorité, des habitants issus d'un appel à volontariat, dont des membres de la commission citoyenne,
- Des élus de la majorité (selon le champ d'actions travaillé),
- 1 élu de chaque groupe minoritaire,
- Un certain nombre de représentations : associations de parents d'élèves, agriculteurs, commerces / entreprises, acteurs éducatifs (lycée, collège...), associations environnementales ou socio culturelles.

Une attention particulière sera portée sur la représentativité de critère d'âge et de sexe, de représentation associative.

Des candidatures en cours de mandat pourront être étudiées.

Son lancement est programmé pour 2ème trimestre 2023, la campagne de recrutement s'établissant début 2023.

DECISION

Sur proposition de la commission Aménagement de la Ville et Transition Ecologique et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les 12 engagements et de valider le plan d'actions associé ;
- **CONFIRME** la demande d'examen de la candidature à la labellisation par la commission nationale de juin 2023 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à formuler toutes demandes complémentaires au processus de labellisation à l'issue de l'avis de la commission nationale ;
- **APPROUVE** la création du Conseil de la Transition Ecologique (CTE) dans les contours définis ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions dans le cadre de ce processus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Extrait certifié conforme
Orvault, le 13 décembre 2022

La secrétaire de séance



Linda PAYET

**Pour le Maire
Le Directeur général**



Jean-François MAISONNEUVE

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le 13 DEC. 2022

Et par publication le : 13 DEC. 2022

Annexe 1 : le plan d'actions Territoire Engagé Climat-Air-Energie 2023-2026

Action	Intitulé de l'action	Sous-action	Intitulé de la sous action
1. 1	Encourager la rénovation des copropriétés et relayer les dispositifs métropolitains	1. 1.1	Elaborer avec la Métropole le listing des copropriétés à sensibiliser et relayer le kit de sensibilisation des copropriétés énergivores transmis par la Métropole auprès des copropriétés
		1. 1.2	Encourager les rénovations performantes lors de l'instruction des ravalements
1. 2	Partager 1 fois par an un point d'avancement de la rénovation sur Orvault pour organiser la sensibilisation	1. 2	Présentation annuelle de l'état d'avancement des rénovations (collectif / individuel/ parc social / BBC) par le pôle Préparation de la campagne annuelle de sensibilisation
1. 3	Consolider la lutte contre la précarité énergétique	1. 3.1	S'assurer d'une information sur les accompagnements possibles des personnes en situation de précarité Relayer les outils métropolitains d'accompagnement à la sortie de la précarité (SLIME)
		1. 3.2	Encourager la baisse des consommations énergétiques des copropriétés en accompagnant la métropole
1. 4	Poursuivre l'accompagnement à la sortie du fuel	1. 4	
1. 5	Accompagner les zones de rénovations collectives orvaltaises	1. 5.1	Accompagner les rénovations sur la ZRC de Bois Ragueuet -Accompagnement du 1er collectif d'habitants engagés (40 audits en cours) -Accompagner de nouveaux collectifs de particuliers sur le Bois Ragueuet
		1. 5.2	Suite au bilan des 2 ZRC (Bois Ragueuet / Gesvrine La Chapelle sur Erdre), dupliquer la démarche sur les autres zones de rénovation orvaltaise
1. 6	Avoir une ambition environnementale forte sur les prochaines opérations et les inscrire dans les OAP	1. 6.1	Plaisance
		1. 6.2	PECCOT 2
		1. 6.3	Bourg
		1. 6.4	Petit Chantilly
		1. 6.5	Pour toute nouvelle opération (ALCATEL)
1. 7	Décliner le cadastre vert lors de la modification du PLUm	1. 7.1	Intégrer le barème de l'arbre et les modalités de sa mise en œuvre
		1. 7.2	Intégrer les autres déclinaisons relatives aux 3 ambitions du cadastre vert
1. 8	Observer les évolutions de l'urbanisme et de l'habitat	1. 8	Suivi des installations photovoltaïques / isolations par l'extérieur / toiture végétalisée
2. 1	Optimiser l'usage des bâtiments communaux	2. 1.1	Décliner le Schéma Directeur Immobilier sur les équipements sportifs avec programmation de rénovation en lien avec le programme sportif du mandat
		2. 1.2	Optimiser les usages des bâtiments dans le cadre du nouveau marché de chauffage 2022 - 2027 et de l'évolution de la GTC

Action	Intitulé de l'action	Sous-action	Intitulé de la sous action
2. 2	Suivre les consommations fluides et les communiquer aux usagers	2. 2.1	Poursuivre le suivi qualitatif des fluides
		2. 2.2	Partager le bilan énergie du patrimoine et des perspectives de travaux avec les élus, les services usagers et les usagers
2. 3	Formaliser la stratégie de baisse de consommations du patrimoine et de développement des EnR en lien avec le décret tertiaire	2. 3	Cf. opérationnalité sur chaleur 2.51 et enr élec 2.6
2. 4	Mettre en œuvre la programmation pluriannuelle de rénovation des bâtiments et son volet énergie climat	2. 4	
2. 5	Développer les énergies renouvelables chaleur	2. 5.1	Raccorder les bâtiments municipaux aux réseaux de chaleur
		2. 5.2	Installer la chaufferie bois sur le centre Stevin
2. 6	Elaborer et mettre en œuvre la stratégie PPI renouvelables électriques	2. 6	
2. 7	Acheter de l'électricité à haute valeur environnementale	2. 7	
2. 8	Etre exemplaire sur tous les nouveaux équipements et grosses rénovations en ayant des performances supérieures à la réglementation sur l'énergie et le poids carbone des matériaux	2. 8.1	Etre exemplaire sur tout nouveau bâtiment
		2. 8.2	Etre exemplaire sur le groupe scolaire Elia
		2. 8.3	Etre exemplaire sur la nouvelle piscine
2. 9	Consolider la stratégie d'extinction de l'éclairage public avec la trame verte et lui donner du sens	2. 9	
3. 1	Développer les énergies renouvelables sur le territoire communal	3. 1.1	Se doter d'objectifs énergétiques sur le territoire à partir du diagnostic du SDE
		3. 1.2	Poursuivre les raccordements au Réseau de Chaleur Urbain Nord Chézine
		3. 1.3	Etudier le potentiel Réseau de Chaleur Urbain sur le bourg
		3. 1.4	Définir annuellement les petits projets communaux (recensement au fil de l'eau) pour bénéficier de façon mutualisée du fond chaleur
		3. 1.5	Rester en veille sur la méthanisation et la valorisation des effluents agricoles de la commune
		3. 1.6	Actualiser l'étude de potentiel du projet éolien sur Orvault et étudier sa mise en œuvre le cas échéant

Action	Intitulé de l'action	Sous-action	Intitulé de la sous action
3. 2	Offrir à tous les habitants une solution locale pour ses bio-déchets en lien avec le déploiement des composteurs	3. 3.1	Identifier les dents creuses en matière de solution biodéchets et définir le schéma de déploiement des points d'apport volontaire
		3. 3.2	Déployer des composteurs collectifs en complémentarité avec le futur déploiement des points d'apport biodéchets en 2026
		3. 3.3	Préparer la mise en place des points d'apport biodéchets en 2026
		3. 3.4	Intégrer la question des déchets sur les nouveaux quartiers
3. 3	Organiser un maillage en ressourceries à l'échelle du cadran NM en intégrant les communes voisines (stockage mutualisé central, maillage points de vente) et en intégrant et confortant le projet de Plaisance.	3.3	
3. 4	Poursuivre l'exemplarité de la Ville d'Orvault sur la prévention et le tri des déchets	3. 4.1	Optimiser la gestion des déchets internes
		3. 4.2	Réutiliser sur place la ressource verte municipale (résidus végétaux municipaux)
3. 5	Communiquer auprès du tout public sur l'impact du brûlage des résidus végétaux	3. 5	
3. 6	Mettre en œuvre la stratégie zéro plastique territoriale en lien avec la stratégie métropolitaine	3. 6.1	Mettre en œuvre la stratégie zéro plastique en interne
		3. 6.2	Mobiliser les commerces et restaurateurs orvaltais sur le zéro plastique Choix d'une cible (quartier, typologie de commerçants)
		3. 6.3	Mettre en œuvre les solutions Issues du GT commerces et contenants réutilisables
		3. 6.4	Mobiliser les entreprises orvaltaises sur le zéro plastique
3. 7	Mettre en œuvre la stratégie agricole et alimentaire en lien avec la démarche métropolitaine	3. 7	Installation d'agriculteurs sur le foncier communal (Bellevue et La Tour notamment)
3. 8	Pérenniser les échanges avec les agriculteurs	3. 8.1	Poursuivre les échanges avec les agriculteurs dans la continuité des visites Possibilité de s'appuyer sur la restitution des diagnostics agricoles en 2023 pour lancer / tester la démarche collective Des thématiques : les haies, fonciers, présentation des porteurs de projet,...
		3. 8.2	Organiser un événementiel pour faire connaître l'agriculture locale aux habitants Porte-ouverte, ...
3. 9	Décliner et mettre en opérationnalité le cadastre vert	3. 9.1	Ilot de ressourcement
		3. 9.2	Enrichissement de la canopée
		3. 9.3	Désimperméabiliser l'espace public en se fixant un seuil de -5% entre avant et après sur toutes les interventions et aménagements
		3. 9.4	Mettre en cohérence le cadastre vert avec l'enjeu de reconquête de la biodiversité et la politique d'éclairage public

Action	Intitulé de l'action	Sous-action	Intitulé de la sous action
3. 10	Sur tout projet dimensionnant, systématiser un état des lieux initial des thématiques cadastre de vert (arbre, désimperméabilisation, biodiversité, adaptation, accès...) et s'assurer de leur renforcement par la mesure	3. 10	Notion de grille méthodologique / cadre méthodologique Mettre en place la démarche sur Plaisance, Route de Vannes, Elia, Salentine
3. 11	Faire évoluer le patrimoine végétal communal et sa gestion pour une plus grande économie en eau et entretien, en intégrant le changement climatique	3. 11	Projet de service Intégration dans le SIG Formation en adéquation, ... Evolution de la catégorisation de gestion différenciée
3. 12	Paysager le cimetière et y renforcer la biodiversité	3. 12	
3. 13	S'assurer de la cohérence des règlements d'usage avec les objectifs environnementaux	3. 13	S'assurer de la cohérence des règlements d'usage (cimetière, jardins partagés, ...) avec les objectifs environnementaux (sobriété, entretien collectif, économie circulaire...)
4. 1	Encourager la pratique vélo	4. 1.1	Mettre en place le Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables et traiter de façon exemplaire les points noirs inscrits à la PPI NM (dont Barronière, Croisy)
		4. 1.2	Analyser les avis du Conseil Consultatif Vélo et mettre en œuvre les préconisations validées
		4. 1.3	Offrir du stationnement vélo sécurisé collectif sur les sites et espaces publics Besoin identifié par le conseil vélo notamment à proximité de l'habitat collectif / enveloppe financière pour la mise en œuvre métropolitaine
		4. 1.4	Se doter des outils de quantification de la pratique cyclable -> Mesure avant / après aménagement -> Installation d'outil de comptage pérenne sur les cheminements structurants (route de Rennes) -> Organisation de comptage annuel avec les associations cyclistes / instances afin de connaître les évolutions de la pratique
4. 2	Réinterroger et amplifier la Ville apaisée	4. 2.1	Redéfinir les critères de la ville apaisée et réaliser une évaluation Ville/Métropole sur la Ville apaisée et les perspectives d'amélioration - amplification selon les critères. Intérêt concertation / prise en compte du point de vue des différents usagers Prendre en compte le cadastre vert
		4. 2.2	Mettre en œuvre les prescriptions d'amplification de la Ville apaisée
4. 3	Intégrer de manière transversale l'accessibilité universelle dans toutes les démarches mobilités	4. 3	Croiser les participations et partager les projets / visites avec la commission accessibilité
4. 4	Etudier avec la Métropole l'accès des habitants à la recharge électrique	5. 4	Avec une attention plus spécifique dans le cadre du renouvellement de Plaisance

Action	Intitulé de l'action	Sous-action	Intitulé de la sous action
5. 1	Animer le plan de déplacements des agents	5. 1.1	Sensibiliser les agents à l'écomobilité
		5. 1.2	Former à l'écoconduite des agents habitant loin sans solution alternative à la voiture
		5. 1.3	Suivre l'évolution des parts modales des agents
5. 2	Optimiser l'occupation des surfaces de bureau	5. 2.1	Optimiser l'usage des bureaux administratifs en lien avec le télétravail et le flex office
		5. 2.2	Expérimenter le bureau nomade
5. 3	Poursuivre la rationalisation du parc auto et limiter les déplacements véhicules	5. 3.1	Modifier les habitudes de déplacement professionnel (limitation) et priorité aux modes alternatifs à la voiture et notamment vélos / VAE avec une visibilité/facilité d'usage et exemplarité des manageurs
		5. 3.2	Systématiser pour tout changement de véhicule une analyse concernant l'usage et le changement d'énergie (abandon fossile)
		5. 3.3	Poursuivre la rationalisation du parc auto (nombre et taille) notamment sur les véhicules utilitaires et augmenter la part des véhicules à moindre impact
		5. 3.4	Etudier les modes de distribution des boîtages municipaux pour limiter les impacts (envisager le VAE)
		5. 3.5	Etudier le déploiement des bornes électriques pour répondre aux besoins du parc auto, en y intégrant la faisabilité de l'accès aux agents
5. 4	Poursuivre l'achat durable en cohérence avec la loi AGECE (Anti gaspillage et économie circulaire)	5. 4.1	Formaliser la démarche d'achat durable et communiquer dessus (interne, externe)
		5. 4.2	Mettre en œuvre la loi AGECE dans tous les achats
5. 5	Mettre en œuvre le budget énergie	5. 5	
5. 6	Valoriser le budget transition écologique	5. 6	Donner à voir le budget transition écologique (identification AP/CP)
5. 7	Développer le management de la transition écologique dans les services décliné dans un plan opérationnel de management et d'animation	5. 7.1	Accueil environnemental des nouveaux agents
		5. 7.2	Temps forts internes (Défis écologiques, journée thématique, intelligence collective type fresque du climat, temps/outils (in)formation pour appropriation...)
5. 8	Relancer la démarche de numérique responsable (communication, animation)	5. 8	Sensibiliser et animer le numérique responsable

Action	Intitulé de l'action	Sous-action	Intitulé de la sous action
6. 1	Garantir un accès sécurisé des enfants à pieds et à vélo pour toutes les écoles orvaltaises d'ici la fin du mandat	6. 1.1	Mettre en œuvre une gouvernance technique transversale
		6. 1.2	Suivre annuellement dans chaque école les pratiques modales, les freins rencontrés par les enfants et communiquer sur les actions menées pour garantir l'accès sécurisé des enfants aux écoles
		6. 1.3	Equiper toutes les écoles d'un stockage sécurisé des deux roues dans l'enceinte de l'école
		6. 1.4	Consolider un état des lieux des accès en terme de sécurisation, confort, apaisement, pour les 8 groupes scolaires
		6. 1.4.1	Accompagner le Groupe Scolaire Bois Raguenet en démarche écomobilité avec Nantes Métropole
		6. 1.4.2	Accompagner le Groupe Scolaire Pont Marchand en démarche écomobilité avec Nantes Métropole
		6. 1.4.3	Mettre en œuvre le projet global du Groupe Scolaire Salentine
		6. 1.4.4	Evaluer les actions mises en œuvre sur le Groupe Scolaire Bois Saint Louis
		6. 1.4.5	Accompagner le Groupe Scolaire Elia en démarche écomobilité avec Nantes Métropole
		6. 1.4.6	Mettre en œuvre les préconisations des diagnostics et évaluations des écoles restantes
		6. 1.5.	Former tous les enfants scolarisés à Orvault au Savoir Rouler à vélo
		6. 1.6.	Evaluer l'utilisation du métropiéton et mettre en œuvre les actions d'amélioration, animation et communication
6. 2	Garantir une restauration scolaire qualitative et à faible impact environnemental	6. 2.1	Mettre en œuvre la labellisation Mon restau responsable (évaluation, plan d'actions)
		6. 2.2	Mettre en œuvre le plan d'actions sur le gaspillage pour les GS Vieux Chêne et Ferrière et capitaliser sur les autres GS.
6. 3	Améliorer les cours d'écoles pour les enfants en tenant compte de leurs besoins, des usages et des enjeux environnementaux	6. 3.1	Améliorer les cours d'écoles pour les enfants en tenant compte de leurs besoins, des usages et des enjeux environnementaux
		6. 3.2	Mettre en œuvre 1 coin de potager / école d'ici la fin du mandat, en cohérence avec le projet global de cours et d'usage
6. 4	Sensibiliser les scolaires au développement durable avec une programmation annuelle proposée aux acteurs de l'école (enseignants, périscolaire, extra-scolaire)	6. 4	Poursuivre la sensibilisation au développement durable auprès des scolaires
6. 5	Associer les écoles à des actions emblématiques et concrètes qui se passent à proximité	6. 5	Associer les écoles à des actions emblématiques et concrètes qui se passent à proximité, notamment sur les champs de l'arbre / végétalisation et de l'agriculture / alimentation

Action	Intitulé de l'action	Sous-action	Intitulé de la sous action
6. 6	Accompagner les écoles dans leurs initiatives EDD ou E3D	6. 6	Accompagner les écoles dans leurs initiatives EDD et labellisations environnementales E3D en étant facilitateur
6. 7	Partager la TE avec le territoire et les habitants	6. 7.1	Mettre en œuvre une stratégie de communication globale sur la TE pour informer, valoriser, mettre en mouvement
		6. 7.2	Consolider et poursuivre la sensibilisation
		6. 7.3	Elargir le public au-delà des initiés
6. 8	Encourager la transition écologique dans le fonctionnement du monde associatif	6. 8.1	Intégrer la TE au subvention des associations (Bonus, Conditionner les subventions 10%)
		6. 8.2	Encourager les éco-événements avec l'accompagnement et le bonus
6.9	Encourager les projets de production énergétique renouvelable auprès des particuliers	6. 9	
6.10	Mobiliser les acteurs économiques orvaltais	6. 10.1	Formaliser un accueil "transition écologique" des nouvelles entreprises
		6. 10.2	Programmer l'accompagnement des acteurs privés / schéma directeur de l'énergie orvaltais et cadastre vert
		6. 10.3	Accompagner le développement du photovoltaïque sur les entreprises
		6. 10.4	Encourager la baisse des consommations énergétiques des entreprises en accompagnant l'action de la métropole
		6. 10.4.1	Définir une stratégie pour accompagner l'entreprise Kalhyge
		6. 10.4.2	Définir une stratégie pour accompagner les serres Briand - SCEA Val d'or
6. 11	Développer l'économie circulaire en participant aux boucles métropolitaines	6. 11.1	Participer à la boucle BTP dans les chantiers et opérations d'aménagement orvaltais (tris des chantiers, ré-emploi)
		6. 11.1.1	sur son patrimoine bâti (exemplarité)
		6. 11.1.2	sur les opérations d'aménagement
		6. 11.2	Participer à la consolidation de la filière du numérique responsable (structuration filière réemploi, recyclage numérique) par les achats communaux et en sensibilisant les acteurs locaux
		6. 11.2.1	sur son parc Informatique/numérique (exemplarité)
		6. 11.2.2	en relayant et sensibilisant les acteurs locaux

Annexe 2 : le plan de sobriété énergétique 2022-2023

Actions	énergie économisée (kWh)
1. Sobriété exemplaire des bâtiments administratifs, pratiques professionnelles	
Définition d'une période chauffe : - Démarrage sur la base des conditions extérieures : Si Température extérieure ne dépasse pas 14,5°C sur deux jours consécutifs, démarrage ON	
Stricte application des températures réglementaires minimales de chauffage des locaux administratifs (19°C dans les bureaux), interdiction des chauffages d'appoints <i>Les articles R.241-25 à R.241-29 du code de l'énergie instaurent l'obligation de limiter la température de chauffage dans les bâtiments. Ainsi, l'article R.241-26 spécifie notamment que dans les locaux à usage d'habitation, d'enseignement, de bureaux ou recevant du public et dans tous autres locaux, à l'exception de ceux qui sont indiqués aux articles R.241-28 et R.241-29, les limites supérieures de température de chauffage sont fixées en moyenne à 19° C</i>	-7% pour -1 degré
Application des réduits règlementaires (code l'énergie R.241-26 et 27): (-2)°C au moins en cas d'inoccupation quotidienne nocturne 16°C maximum pour une durée d'inoccupation comprise entre 24h et 48h 8°C maximum pour une durée d'inoccupation supérieure à 48h (à adapter suivant qualité thermique du bâtiment: ex bâti ancien peu isolé)	-7% par -1°C cf indicateurs
Réduire l'eau chaude sanitaire dans les bâtiments (suppression dans les sanitaires, conservation d'un point d'eau chaude par bâtiment, douches personnel et tisaneries / mériage)	En cours d'étude
Arrêt des centrales de traitement d'air en ventilation en période d'inoccupation (hors sanitaires et adapter en fonction de qualité thermique du bâtiment)	cf indicateurs
Effacement des consommations de certains bâtiments ou parties de bâtiment (étages, ailes dédiées...) : Expérimentation de la fermeture du site de la DEEJ le vendredi du 18 novembre au 2 décembre	1 MWh / jour de fermeture
Engager les managers à contrôler la bonne mise en application de l'interdiction des chauffages électriques d'appoints, insister sur le bon sens du type : je mets un pull avant de monter son chauffage... <i>(sauf nécessité liée au bâtiment validée par les services techniques: dans ce cas, chauffage d'appoint fourni par la collectivité et installé suivant la réglementation)</i>	
Désignation d'un référent sobriété par site pour relayer l'information.	
Affichage des températures de consigne dans les bâtiments publics (" <i>Dans le cadre du pacte de sobriété énergétique métropolitain, ce bâtiment est chauffé à 19°C</i> ")	
Mettre en place un plan de communication interne régulier sur tout l'hiver : - réduire au maximum les déplacements professionnels en favorisant les visios (sans caméra) et/ ou en utilisant les transports en communs ou le vélo ou la marche - rouler avec les principes de l'éco-conduite : couper le moteur lorsque le véhicule est arrêté, éviter les accélérations brusques... et faire remonter besoins dans tous les entretiens pro	

Actions	énergie économisée (kWh)
2 - Adaptation des services publics	
Stricte application des températures réglementaires minimales de chauffage des bâtiments publics (<i>Arrêté du 31 août 2021 créant un référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage et Code de l'énergie</i>): <ul style="list-style-type: none"> - Ecoles: 19°C - Salle de sieste, repos: 18°C - Crèche et petite enfance: 20°C 	
Piscine : baisse de la température des bassins de 1 °C (eau et air intérieur), obligation des bonnets de bain (permet d'améliorer la filtration et donc le nombre de nettoyage des filtres, réduire le nb de nettoyage des filtres quotidiens, réserver des piscines pour un usage scolaire apprentissage de la nage et concentrer un bassin pour usage sportif: <ul style="list-style-type: none"> - Température de l'eau: Grand bassin 27°C - Température de l'air : 26°C - Vestiaires - douches: 23°C 	
Températures recommandées dans les établissements sportifs: <ul style="list-style-type: none"> - Vestiaires douches: 18°C - Sports collectifs: 13°C - Salle de danse: 16°C - Tennis de table: 13°C - Musculation: 16°C - Yoga / Pilates: 18°C - Tir à l'arc : 13°C - Gymnastique: 15°C - Escalade: 13°C - Pétanque: 8°C 	-7% pour -1 degré
Application d'un éclairage à 2 allures quand c'est possible (entraînement et compétition): <ul style="list-style-type: none"> - En salle - En extérieur Interdiction de l'éclairage compétition en semaine	
Expérimenter la mutualisation de locaux associatifs permettant l'effacement de certains locaux - planning d'occupation	
Engager une concertation auprès du secteur associatifs (vulgarisation des enjeux, responsabilisation des usagers)	
Veiller, mesurer et vérifier l'application des mesures (services techniques, exploitants, directions)	
Extinction de l'éclairage public de 23h00 à 6h00 sauf axes structurants et ZAC	Environ 115 MWh à l'échelle de la commune
Extinction de l'éclairage de mise en valeur de bâtiments	Symbolique
Réduction de la période d'illuminations du 3 décembre au 3 janvier	symbolique

Actions	énergie économisée (kWh)
3- Mobilisation et accompagnement du territoire sur la situation énergétique	
Diffuser EcoWatt la météo du réseau électrique	
Communiquer sur application Ecowatt RTE-éCO ₂ mix	
Affichage des consignes du plan de sobriété en particulier dans les équipements administratifs, sportifs, associatifs et culturels	
Mobilisation des commerçants notamment baisse et extinction de l'éclairage nocturne commercial	
Application de la loi sur les terrasses non chauffées des cafés, bars et restaurants, ou de tout espace public extérieur: arrêté du 1 ^{er} août interdisant les commerçants à laisser les portes des boutiques ouvertes si les systèmes de climatisation ou chauffage sont en marche.	
Communication engageante sur l'effort collectif	
Rappeler cohérences économie eau et énergie : pour 1 m ³ d'eau potable économisé c'est 1 kWh d'électricité économisé sur l'ensemble de la chaîne, en intégrant à la fois le pompage, le traitement, la distribution puis l'assainissement (0,5 kWh/m ³ pour l'eau potable et 0,5 kWh/m ³ pour l'assainissement).	
Développer les informations sur l'ecoconduite et former les agents utilisant des véhicules professionnels	
Incitation au covoiturage et harmonisation des dispositifs d'aide	

